

**Province de Québec  
Municipalité régionale de Comté des Sources  
Municipalité du Canton de Saint-Camille**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19h00 dans la salle du conseil municipal située au 85, rue Desrivières, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Pierre Bellerose, conseiller, Denis St-Onge, conseiller, France Thibault, conseillère, Lucie Cormier, conseillère, Clément Frappier, conseiller tous formant quorum sous la présidence de Philippe Pagé, maire.

Absente: Anne-Marie Merrien, conseillère.

Est également présente : Jocelyne Corriveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. MOT D'OUVERTURE**

Le président d'assemblée, Philippe Pagé, constate le quorum à 19h00 et il souhaite la bienvenue à tous.

**SM2018-01-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Thibault, appuyée par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point 12.1 Parvis du Camillois au varia.

**Municipalité du Canton de Saint-Camille  
Assemblée ordinaire du Conseil Municipal  
15 janvier 2018**

**Ordre du Jour**

- 1. MOT D'OUVERTURE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
  - 3.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h
  - 3.3 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h 30
- 4. SUIVI DES RESPONSABILITES**
  - 4.1 Transport et sécurité
  - 4.2 Environnement
  - 4.3 Culture
  - 4.4 Milieu de vie
  - 4.5 Développement
  - 4.6 Économie
  - 4.7 Mairie
  - 4.8 Inspecteur municipal
  - 4.9 Direction générale
- 5. PERIODE DE QUESTIONS**
- 6. TRESORERIE**
  - 6.1 Présentation des comptes
- 7. ENGAGEMENTS DE CREDITS ET DECISIONS**
  - 7.1 Adhésion – Les Arts et la Ville

- 7.2 Programme soutien à l'établissement – 1360 79 7415
- 7.3 Demande appui financier – Trio Desjardins pour l'emploi
- 7.4 Mise en commun ressources avec MRC
- 7.5 Propositions schéma aménagement
- 7.6 Demande déplacement séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 7.7 Précisions sur frais de repas et de déplacements des élus
- 7.8 Inscription congrès ADMQ
- 7.9 Formation maire
- 7.10 Invitation souper mardi gras – comité gestion paroisse
- 7.11 Remplacement 3 fenêtres supplémentaires - Camillois
- 7.12 Camion chargement frontal pour plastiques agricoles
- 7.13 Le P'tit Bonheur – Subvention 2018
- 7.14 Corporation de développement – Subvention 2018
- 7.15 Renouvellement cotisation annuelle - ADMQ

#### **8. PERIODE DE QUESTIONS**

#### **9. INFORMATIONS DIVERSES**

- 9.1 Journal de facturation
- 9.2 Liste des permis
- 9.3 Informations camion chargement frontal
- 9.4 Résumé CA Destination Saint-Camille
- 9.5 Journées persévérance scolaire – 12 au 16 février 2018
- 9.6 Document appel à projets

#### **10. REGLEMENTATION**

- 10.1 Règlement numéro 2018-01 établissant la rémunération des élus municipaux du Canton de Saint-Camille
- 10.2

#### **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1

#### **12 VARIA :**

- 12.1 Parvis du Camillois

#### **13 CORRESPONDANCE**

- 13.1 Copie de la correspondance

#### **14 LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **SM2018-01-002 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2017.

Adoptée.

**SM2018-01-003 3.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Clément Frappier, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19h.

Adoptée.

**SM2018-01-004 3.3 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h 30**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h 30;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Lucie Cormier, appuyée par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 2017, 19 h 30.

Adoptée.

**4. SUIVI DES RESPONSABILITÉS**

**4.1 Transport et sécurité**

**4.2 Environnement**

**4.3 Culture**

**4.4 Milieu de vie**

**4.5 Développement**

**4.6 Économie**

**4.7 Mairie**

**4.8 Inspecteur municipal**

**4.9 Direction générale**

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

## 6. TRÉSORERIE

### SM2018-01-005 6.1 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste de comptes à payer, au montant de soixante-quatorze mille neuf cent vingt-huit dollars et quarante-quatre sous (\$74 928.44), préparée par la directrice générale, couvrant la période du 4 décembre 2017 au 15 janvier 2018, soit adoptée.

Adoptée

## 7. ENGAGEMENT DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

### SM2018-01-006 7.1 Adhésion – Les Arts et la Ville

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyée par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adhérer au réseau Les Arts et la ville pour l'année 2018, au montant de cent cinquante (\$150).

Adoptée.

### SM2018-01-007 7.2 Programme soutien à l'établissement – 1360 79 7415

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide sous forme de subvention aux particuliers offre, sur l'ensemble du territoire, une subvention équivalente au remboursement de la taxe foncière sur les bâtiments résidentiels selon certains critères, pour deux ans et demi;

**CONSIDÉRANT** le paiement complet des taxes foncières pour le matricule 1360 79 7415;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de remboursement a été faite avant le 1er août 2015;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

De rembourser ledit montant de taxes foncières sur valeur rénovée du bâtiment pour le matricule 1360 79 7415

Adoptée.

**SM2018-01-008 7.3 Demande appui financier – Trio Desjardins pour l'emploi**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi fait en sorte que plus d'emplois étudiants sont disponibles dans la région;

**CONSIDÉRANT QU'**il aide les jeunes à acquérir de l'expérience;

**CONSIDÉRANT QU'**il donne aux jeunes un bon départ sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région;

**CONSIDÉRANT QU'**il valorise l'emploi étudiant.

**À CES CAUSES**, il est proposé par Clément Frappier, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

De répondre favorablement à la demande de subvention du Trio étudiant Desjardins du Carrefour jeunesse emploi, pour l'année 2018, en accordant un montant de mille dollars (1 000.00\$).

Adoptée.

**SM2018-01-009 7.4 Mise en commun ressources avec MRC**

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De refuser l'offre de mise en commun d'une ressource en informatique avec la MRC, car elle ne convient pas aux besoins de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Adoptée.

**SM2018-01-010 7.5 Propositions schéma aménagement**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a présenté aux municipalités une première version du Schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une démarche qui influencera les autres planifications et les projets à venir pour les prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur du document et l'entrée en poste de plusieurs nouveaux conseillers; un comité formé du coordonnateur de la Corporation de développement socio-économique de St-Camille, Olivier Brière, de la conseillère Anne-Marie Merrien et de quelques citoyens, a été mandaté pour poser un regard sur celui-ci et y apporter des suggestions;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Clément Frappier, appuyé par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

De présenter à la MRC des Sources, le document dûment approuvé par les élus de la Municipalité du Canton de Saint-Camille, en y joignant les propositions retenues.

Adoptée.

**SM2018-01-011 7.6 Demande déplacement séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déplacer la séance régulière du conseil prévue le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au mardi 2 octobre 2018.

Adoptée.

**SM2018-01-012 7.7 Précisions sur frais de repas et de déplacements des élus**

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'apporter quelques précisions au sujet du remboursement des frais de repas et des frais de déplacements des élus;

**DÉPLACEMENT**

Le taux de remboursement du transport demeure à \$0.40 du kilomètre et est applicable lorsque l'élu doit se déplacer pour des fonctions hors de ses activités normales et le calcul s'effectue entre le lieu de départ de l'élu et le lieu d'arrivée. L'outil Google Maps est utilisé pour le calcul entre les adresses.

Les activités normales sont :

- Les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal;
- Les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil de la MRC des Sources;
- Les séances des comités découlant du Conseil municipal ou de la MRC des Sources.

L'élu est invité à utiliser son jugement; si le trajet à parcourir est sensiblement le même que celui parcouru dans le cadre d'autres fonctions (i.e. son emploi), la demande de remboursement peut être évitée.

**REPAS**

Les montants maximaux remboursés (avec pièces justificatives) pour les frais de repas sont :

- Déjeuner : \$15
- Dîner : \$30
- Souper : \$45

Les frais déboursés par l'élu pour des boissons alcoolisées ne sont jamais remboursés.

Lorsque le coût des repas est inclus dans les frais d'une activité est que celui-ci est déjà remboursé par la municipalité (i.e. congrès, super-bénéfice, etc) et que l'élu fait le choix de prendre un repas ailleurs, la municipalité ne rembourse pas les frais pour ledit repas.

**ÉVÉNEMENT**

Lorsque la municipalité achète un billet pour la participation d'un élu à un événement et que celui-ci se trouve dans l'incapacité d'y assister, il doit aviser la direction générale de la municipalité 24 heures à l'avance pour permettre à quelqu'un d'autre d'y assister.

Adoptée.

**SM2018-01-013 7.8 Inscription congrès ADMQ**

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

De permettre à la directrice générale, Jocelyne Corriveau, de s'inscrire au Congrès de l'ADMQ, qui aura lieu au Centre de congrès de Québec les 13, 14 et 15 juin 2018.

Que les frais de repas et de déplacements s'y rattachant soient remboursés avec les pièces justificatives.

Adoptée

**SM2018-01-014 7.9 Formation maire**

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyée par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale à inscrire notre maire Philippe Pagé à trois formations, soit : la gestion financière municipale, les rôles et responsabilités des élus et maîtriser vos dossiers municipaux.

Que tous les frais de repas et de déplacements s'y rattachant soient remboursés avec les pièces justificatives.

Adoptée.

**SM2018-01-015 7.10 Invitation souper mardi gras – comité gestion paroisse**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gestion de la Communauté Saint-Camille organise un souper du mardi gras le samedi 10 février 2018 au Centre Le Camillois;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité a à cœur la survie de notre communauté chrétienne et que les fonds amassés seront remis au comité de gestion de la Communauté Saint-Camille;

**À CES CAUSES,** il est proposé par Lucie Cormier, appuyée par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité encourage cette activité en achetant deux (2) billets pour un montant total de soixante dollars (\$60.00).

Adoptée.

**SM2018-01-016 7.11 Remplacement 3 fenêtres supplémentaires - Camillois**

**CONSIDÉRANT** la subvention de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (\$99 000) reçue du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds obtenus servent à mettre à niveau notre centre multifonctionnel le Camillois en apportant des rénovations majeures au jubé, ainsi qu'au remplacement d'une partie des fenêtres de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention ne permet pas le remplacement de toutes les fenêtres du Camillois;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable que toutes les fenêtres de la partie sud ainsi que celles de la façade du bâtiment, soient remplacées au même moment et par le même projet; afin de minimiser les coûts de chauffage;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de vote a été faite sur la proposition du conseiller Clément Frappier :

Vote(s) pour : 3

Vote(s) contre : 2

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier et résolu à la majorité des conseillers :

D'autoriser l'achat d'un maximum de cinq (5) fenêtres supplémentaires au projet de remplacement des fenêtres du Camillois, pour un montant maximal de seize mille cinq cents dollars (\$16 500) qui sera assumé par les surplus accumulés de la municipalité.

Adoptée.

#### **SM2018-01-017 7.12 Camion chargement frontal pour plastiques agricoles**

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander à la Régie des Hameaux de se pencher sur la possibilité d'acheter un camion à chargement frontal pour permettre aux producteurs agricoles de pouvoir utiliser un bac plutôt que des sacs pour la récupération des plastiques agricoles.

De plus, nous invitons la Régie des Hameaux à contacter les producteurs concernés par un sondage afin de connaître leur intérêt à acheter un bac, en leur fournissant les informations nécessaires pour éclairer judicieusement leur choix. De plus, nous souhaiterions, en tant que municipalité, être informés des coûts, que ce possible changement pourrait engendrer.

Adoptée.

#### **SM2018-01-018 7.13 Le P'tit Bonheur – Subvention 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets ont vu le jour grâce à la contribution du P'tit Bonheur; soit celui des fermettes du Rang 13, le projet Scène Ouverte et bien d'autres;

**CONSIDÉRANT QUE** le P'tit Bonheur de Saint-Camille poursuit sa mission non seulement en tant qu'organisme communautaire et culturel, mais aussi et surtout pour l'avancement et pour l'amour de son village;

**CONSIDÉRANT QUE** le P'tit Bonheur entretient une extraordinaire collaboration avec la municipalité en participant activement à la réussite de la conservation de l'église, en soutenant le projet de Destination Saint-Camille;



**À CES CAUSES**, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De verser une subvention de quatre mille dollars (\$4 000.00), soit le même montant que l'année dernière, au P'tit Bonheur de Saint-Camille pour l'année 2018.

Que ladite subvention soit versée en deux versements de deux mille dollars (\$2 000.00) chacun, le premier versement le ou avant le 15 janvier 2018 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2018.

Adoptée.

#### **SM2018-01-019 7.14 Corporation de développement – Subvention 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement socio-économique de St-Camille prévoit accompagner la municipalité dans les divers projets envisagés en 2018; tel que le projet de sécurité routière, la mise en œuvre de la politique culturelle, les investissements au Camillois et bien d'autres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement socio-économique de St-Camille a initié/soutenu plusieurs projets structurants en développement dans le milieu en 2017, notamment : la formation d'un comité pour réfléchir sur des actions pour vivifier le cœur villageois, la coordination du comité de réflexion sur la première version du projet de schéma d'aménagement de la MRC, etc.;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a permis de soutenir la tenue d'activités rassembleuses à Saint-Camille;

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyée par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

De verser une subvention de treize mille dollars (13 000.00\$), soit le même montant que l'année dernière, à la Corporation de développement socio-économique de St-Camille pour l'année 2018.

Que ladite subvention soit versée en deux versements de six mille cinq cents dollars (6 500.00\$) chacun, le premier versement le ou avant le 15 janvier 2018 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2018.

Adoptée.

#### **SM2018-01-020 7.15 Renouvellement cotisation annuelle - ADMQ**

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion 2018, de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jocelyne Corriveau, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (l'ADMQ).

Adoptée.

## **8 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

## **9 INFORMATIONS DIVERSES**

### **9.1 Journal de facturation**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

### **9.2 Liste des permis**

Aucun permis n'a été émis pour le mois de décembre.

### **9.3 Informations camion chargement frontal**

Les élus s'informent des différentes possibilités au sujet des camions à chargement frontal.

### **9.4 Résumé CA Destination Saint-Camille**

Les élus reçoivent un résumé de la rencontre du conseil d'administration de Destination Saint-Camille.

### **9.5 Journées persévérance scolaire – 12 au 16 février 2018**

Les élus prennent connaissance du communiqué au sujet des journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 12 au 16 février 2018.

### **9.6 Document appel à projets**

Les élus prennent connaissance du document qui sera utilisé pour l'appel à projets afin de soutenir les initiatives de développement du milieu.

## **10. RÉGLEMENTATION**

**SM2018-01-020**

### **10.1 Règlement numéro 2018-01 établissant la rémunération des élus municipaux du Canton de Saint-Camille**

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 11 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le projet du Règlement numéro 2018-01 a été présenté par Pierre Bellerose et déposé à la séance régulière du conseil tenue le 11 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif au présent règlement a été donné et affiché le 12 décembre 2017, soit au moins vingt-et-un (21) jours avant la date de son adoption ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Camille adopte le Règlement numéro 2018-01 établissant la rémunération des élus municipaux du Canton de Saint-Camille, décrétant ce qui suit :

### **Article 1 – Preamble**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 – Généralités**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

### **Article 3 – Rémunération de base actuelle des élus**

La rémunération des élus municipaux est établie comme suit :

La rémunération du maire s'élève à six mille deux cent trente-et-un dollars et quatre-vingt-quatre cents (6 231.84\$) par année;

La rémunération des conseillers s'élève à deux mille soixante-quatorze dollars et trente-deux cents (2 074.32 \$) par année.

### **Article 4 – Allocation de dépenses actuelle**

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit actuellement, en plus de sa rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de trois mille cent quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (3 115.92\$) pour le maire et de mille trente-sept dollars et seize cents (1 037.16\$) pour chacun des conseillers.

### **Article 5 – Rémunération de base des élus pour 2018**

Pour l'exercice financier 2018, la rémunération annuelle de base du maire est fixée à six mille trois cent trente-et-un dollars et cinquante-six cents (6 331.56\$) et celle de chaque conseiller est fixée à deux mille cent dix dollars et cinquante-deux cents (2 110.52\$). Cette rémunération sera indexée à chaque début d'exercice financier selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada au 30 septembre de l'année précédente.

### **Article 6 – Allocation de dépenses des élus pour 2018**

Pour l'exercice financier 2018, tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 5, soit une allocation de trois mille cent soixante-cinq dollars et soixante-dix-huit cents (3 165.78\$) pour le maire et mille cinquante-cinq dollars et vingt-six cents (1 055.26\$) pour chacun des conseillers. Cette rémunération sera indexée à chaque début d'exercice financier selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada au 30 septembre de l'année précédente.

### **Article 7 – Maire suppléant**

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de trente (30) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

Lorsque la durée de ce remplacement est d'une période déterminée qui excède trente (30) jours, la rémunération additionnelle suffisante prévue au premier alinéa est versée à compter du 1<sup>er</sup> jour de remplacement.

### **Article 8 – Modalités de versement**

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 5,6 et 7 seront calculées sur une base annuelle. Cependant, cette rémunération sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle.

### **Article 9 – Indexation de la rémunération du maire et des conseillers**

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC), publié par Statistiques Canada au 30 septembre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant.

### **Article 10 -- Abrogation**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2017-01 ou tout autre règlement adopté en semblable matière.

### **Article 9 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2018 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

#### **11. AVIS DE MOTION**

#### **12. VARIA**

##### **12.1 Parvis du Camillois**

Les élus sont informés qu'une porte d'accès du Camillois, donnant sur la façade est difficile à ouvrir.

#### **13. CORRESPONDANCE**

##### **13.1 Copie de la correspondance**

La liste de la correspondance reçue au mois de décembre est remise aux membres du conseil.

**SM2018-01-021**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h12.

Donné à Saint-Camille, ce 15 janvier 2018.

---

Philippe Pagé  
Maire

---

Jocelyne Corriveau  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

